



Angers, le 29 octobre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle application pour payer son stationnement à Angers à partir du 4 novembre 2024

À compter du 4 novembre, le paiement du stationnement à distance (par téléphone) dans le centre-ville d'Angers se fera via l'application [Easypark](#). Elle remplacera ainsi PayByPhone.

Simple d'utilisation et ergonomique, Easypark est téléchargeable sur tous les appareils mobiles, Android ou Apple, via [Google Play](#) ou l'[App Store](#).

Le tarif de stationnement restera inchangé.

Pour bénéficier du service, les utilisateurs devront seulement renseigner un numéro de téléphone, une plaque d'immatriculation et un moyen de paiement.

Afin de les accompagner dans ce changement, des stickers seront apposés sur les horodateurs et des flyers seront mis à leur disposition à la boutique du stationnement et à l'accueil de la mairie.

Toutes les informations sur cette évolution sont également à retrouver sur le site de la ville : [Stationner en centre-ville : Angers.fr](#)